

ETUDE

SUR

la Profession Royale de Foi en Angleterre.

I

Le couronnement du successeur d'Edouard VII ramène l'attention du monde catholique sur un point de théologie politique assez curieux, à savoir l'obligation où les nouveaux rois ou reines se trouvent, constitutionnellement, depuis un peu plus de deux siècles, de faire à la face du pays — soit en pleine abbaye de Westminster, à la cérémonie de leur sacre, soit à l'ouverture du Parlement — ce qu'on appelle outre-Manche *the King's Protestant Declaration* ou "Déclaration royale contre la transsubstantiation".

En voici la formule sacramentelle, telle que l'a prononcée le feu monarque en 1901, et avant lui sa mère Victoria, ainsi que tous les membres de la dynastie hano-vrienne, voire Guillaume III d'Orange en 1689 :

Moi, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, défenseur de la foi, professe, atteste et déclare solennellement et sincèrement, en la présence de Dieu, ma ferme croyance que dans le sacrement de la Cène du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ, pendant ni après leur consécration par quelque personne que ce soit ; et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe, tels qu'ils sont maintenant pratiqués dans l'Eglise de Rome, "sont superstitieux (blasphématoires) et idolâtres".

Et je professe, atteste et déclare solennellement, en la présence de Dieu, que je fais cette déclaration, et chaque partie de celle-ci, dans le sens simple et ordinaire des mots qui me sont lus, tels qu'ils sont communément entendus par les protestants anglais, sans aucune échappatoire, équivoque ou réserve mentale quelconque, et sans qu'aucune dispense m'ait été d'avance accordée à cet effet par le Pape ni aucune autre personne ou autorité quelconque,